

L'ENTREPRISE

NOM de l'Entreprise ou de l'Enseigne :

Adresse :

.....
.....

Tél :

Adresse Mail :

NOM du DIRIGEANT(S) :

N° SIREN :

CODE APE:

Date de création ou de reprise :

Nature de l'activité :

Entreprise fermée administrativement au mois de novembre 2020 : **OUI / NON**

Je soussigné(e),
dossier.

certifie l'exactitude des informations contenues dans le présent

Fait à _____, le _____
Certifie avoir la qualité pour agir,
Signature et cachet de l'entreprise

PIECES A FOURNIR

	PIECES DEJA FOURNIES	PIECES A FOURNIR
Extrait KBis ou extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, à jour <u>depuis moins d'un mois</u>		
RIB		
Décision d'attribution au Fonds National de Solidarité, pour les entreprises impactées par la crise du COVID19, pour le mois de novembre 2020, (Exemple joint)		
Quittance de loyer acquitté <u>(justificatif de paiement du loyer)</u> du mois de novembre 2020.		

Fonds National de Solidarité pour les entreprises impactées par la crise du COVID-19

Alain Rousset <nepasrepondre@nouvelle-aquitaine.fr>

Ven 11/12/2020 10:16

À : [REDACTED]

Pas d'images ? Version
web



Référence dossier : [REDACTED]

A l'attention de : [REDACTED]

Entreprise : [REDACTED]

Objet : Décision concernant votre demande
d'aide au « Fonds National de Solidarité pour les
entreprises impactées par la crise du COVID-19 »

Madame, Monsieur,

En tant qu'entreprise particulièrement touchée par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19, **vous avez adressé une demande d'aide au titre du fonds de solidarité cofinancé par l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine.**

Votre demande d'aide d'un montant de [REDACTED] € a été acceptée et a fait l'objet d'un paiement en date du [REDACTED] par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Le versement de l'aide sera effectué sur votre compte dans les deux ou trois jours ouvrés à compter de cette date.

Pour toute question relative à cette décision, vous pouvez contacter le service DGFIP gestionnaire de votre dossier.

Vous pouvez également obtenir des informations complémentaires sur les mesures mises en place par l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine au profit des entreprises aux adresses suivantes : <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises> et <https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/>

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Président du Conseil Régional
de Nouvelle-Aquitaine
Alain Rousset